

QUELLE(S) DIFFÉRENCE(S) ENTRE DOSSIER ET CARNET DE TRAVAIL DE L'ÉLÈVE ?

Dans le cadre de l'épreuve orale de Spécialité Arts plastiques en classe de Terminale, au baccalauréat, l'élève présente à son jury quatre éléments qui s'articulent et se complètent :

- Une ou plusieurs réalisations plastiques (maximum 4),
- Un dossier comprenant des éléments permettant d'appréhender le projet de l'élève dans sa globalité et sa dynamique,
- Un carnet de travail qui témoigne de la diversité des projets et démarches menés au cours de l'année de terminale,
- Un document de synthèse rédigé par le professeur (une page) qui décrit les grandes étapes du travail de la classe et atteste de l'authenticité du projet présenté par le candidat (le carnet de travail et le document de synthèse sont transmis au jury au plus tard quinze jours avant l'épreuve).

LE DOSSIER DE L'ÉLÈVE

FONCTION : il documente le **projet** de l'élève. Il comprend par exemple : sélection d'esquisses, de réalisations préparatoires, de photographies restituant une vue d'ensemble, de traces des évolutions prises, d'échantillons témoignant de certaines caractéristiques plastiques ou de processus de travail, de captations de mises en œuvre de l'élève au travail...

→ Cette sélection permet une approche documentée et approfondie de la ou des réalisations présentées à l'épreuve orale.

PRÉSENTATION : la forme et les données du dossier sont libres, dans la limite raisonnable de pouvoir être rassemblées et transportées dans un format du type « raisin » et de 5 cm d'épaisseur. Les captations sont diffusées sur support numérique (le candidat est responsable du matériel informatique).

LE CARNET DE TRAVAIL DE L'ÉLÈVE

FONCTION : il documente le **travail de recherche** qui jalonne l'année de terminale. Il témoigne de la diversité des démarches et expérimentations menées au cours de l'année, des réalisations abouties ou inachevées, mais aussi des rencontres et des références que l'élève a décidé de retenir et de valoriser.

→ Ces traces textuelles, graphiques, iconographiques, matériologiques, de recherches témoignent de la vitalité qui sous-tend la démarche de création.

PRÉSENTATION : le carnet de travail est un objet personnel. Sa forme et ses données matérielles sont libres.

Référence : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2001790N.htm>